

enfants sur dix ne peuvent pas lire un texte simple avec compréhension à l'âge de 10 ans.

- L'Afrique aura besoin de 17 millions d'enseignants supplémentaires pour parvenir à l'enseignement primaire et secondaire universel d'ici à 2030.

Au niveau mondial, et dans le cadre du Mécanisme mondial de coordination de l'éducation, dirigé par l'UNESCO, l'Union africaine a joué un rôle clé dans la coordination régionale du soutien et de la coopération entre les pays dans le cadre de l'ACEE et de l'ODD 4. Pour ce faire, elle a convoqué les États membres et les partenaires et apporté une contribution essentielle à la promotion de l'utilisation des données probantes, à l'établissement des priorités, à l'apprentissage par les pairs et au mécanisme de suivi.

De même, lors de la réunion du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'éducation, la science, la technologie et l'innovation (STC-EST4) qui s'est tenu les 1^{er} et 2 septembre 2022, dans leur déclaration sur l'éducation, la science, la technologie et l'innovation, les ministres, ont demandé à la Commission de l'UA de faciliter l'adoption par l'UA d'un thème lié à l'éducation pour l'année 2024, afin de faire face au fardeau et aux perturbations causées par la Covid-19 sur les systèmes éducatifs, de promouvoir la mise en œuvre systématique de la transformation de l'éducation en Afrique et d'accélérer la mise en œuvre de la CESA 2016-2025 et de l'ODD 4.

Les progrès en matière d'éducation ont un impact considérable sur tous les autres aspects du développement du capital humain. L'importante population de jeunes en Afrique est une source puissante de croissance économique et de progrès, à condition qu'elle reçoive une éducation et des compétences de qualité pour les opportunités d'emploi du 21^e siècle. Investir dans l'éducation est donc l'investissement le plus efficace pour lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités de genre, permettre aux gens de survivre et de s'épanouir, et contribuer à améliorer le développement socio-économique. L'éducation est également associée à des communautés plus pacifiques, à un plus grand engagement civique et à des démocraties plus fortes.

L'année 2024, consacrée à l'éducation en Afrique, sera l'occasion pour l'Union africaine de galvaniser à nouveau les États membres en vue de la réalisation des objectifs de la CESA et de l'ODD 4. Il est important de noter que cette initiative s'inscrit dans le prolongement du STC-EST4, des déclarations de l'UA, de l'appel urgent à l'action lancé par le comité directeur de haut niveau de l'ODD 4 et de la déclaration du Secrétaire général des Nations unies sur la vision de la transformation de l'éducation. Elle incitera la Commission de l'UA à mobiliser les gouvernements et les partenaires du développement pour repenser les modèles d'éducation et de développement des compétences nécessaires à l'Afrique que nous voulons au 21^e siècle.

L'appel :

En se référant aux décisions ou déclarations de l'UA ainsi qu'à d'autres prises de position et actions documentées de l'Union africaine, et conformément au thème de l'année, les parties intéressées sont appelées à soumettre pour l'édition 2024 de l'AU-ECHO, des articles incisifs et fondés sur des preuves sur le potentiel et les progrès réalisés dans la mise en œuvre ou l'intégration des décisions de l'UA dans le domaine de l'éducation ainsi que les initiatives qui sont entreprises aux niveaux institutionnel, national et continental pour promouvoir l'éducation, sur la base des décisions et des

déclarations de l'UA. Des articles peuvent également être consacrés aux activités organisées pour célébrer la Journée africaine de l'alimentation scolaire, c'est-à-dire le 1^{er} mars, dans leurs pays ou régions.

Les propositions doivent être basées sur la stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique (CESA 16-25) disponible sur le site <https://au.int/node/29514>

Pour étayer leurs arguments, les rédacteurs doivent se référer :

- à l'Agenda 2063, disponible sur le site <https://au.int/agenda2063/overview>
- aux Traités pertinents de l'UA disponibles sur le site <https://au.int/en/treaties>

D'autres documents de référence utiles sont disponibles :

- Statut de l'Université panafricaine (UPA) disponible sur le site <https://au.int/node/33127>
- La stratégie continentale pour l'EFTP disponible sur le site <https://au.int/en/documents/20181022/continental-strategy-technical-and-vocational-educational-and-training-tvet>
- Les Statuts du Centre international de l'Union africaine pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique disponible sur le site (UAC/IEFFA) <https://cieffa.au.int/sites/default/files/files/2022-04/statuteau-cieffaeng.pdf>
- La stratégie de l'UA pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes disponible sur le site <https://au.int/node/36195>

Voir les éditions précédentes de l'AU-ECHO [ici](#)

Exigences et date limite de soumission :

- Les contributions originales seront acceptées de la part des institutions, organes et du personnel de l'Union africaine, des États membres de l'UA, des institutions universitaires africaines, des groupes de réflexion, des organisations de la société civile et des groupes représentatifs (par exemple, les femmes, les jeunes), des experts du domaine et du public africain au sens large. Les éditeurs se réservent le droit de rejeter les articles qu'ils jugent incompatibles avec les lignes directrices énoncées dans le présent appel à articles.
- Il convient d'établir un lien avec le thème décrit dans la présente note de synthèse et ses objectifs.
- Langues : Les articles à publier peuvent être soumis en anglais ou en français.
- Nombre de mots : Pas plus de 1500 mots par article.
- Images : Les photographies pertinentes et autres illustrations qui enrichissent les articles sont les bienvenues et doivent être envoyées



dans le même courriel que l'article. Elles doivent être originales pour l'auteur et/ou être sous une licence créative commune. Les auteurs doivent confirmer qu'ils sont propriétaires de ces illustrations et des légendes doivent être fournies. Les photographies doivent avoir une résolution d'au moins 1 mb et être envoyées en tant que pièce jointe séparée de l'article. L'intégration de photographies dans un fichier Word peut entraîner la disqualification de l'article. Aucun fichier PDF ne sera accepté.

- Toutes les soumissions doivent contenir le nom complet et les coordonnées de l'expéditeur, son organisation ou sa fonction (le cas échéant), ainsi qu'un bref résumé de l'article.
- Les candidatures ne seront acceptées que par courrier électronique. Elles **doivent être intitulées** comme indiqué ci-dessous et ne peuvent être envoyées que par l'intermédiaire des comptes de courrier électronique indiqués ci-dessous pour être prises en considération.
 - **Titre / objet de l'e-mail : SOUMISSION - AU ECHO 2024- (INSÉRER LE TITRE DE L'ARTICLE)**

- **Réception de courriels :**

Envoyez tous les manuscrits et toute la correspondance à GamalK@africa-union.org, avec copie au directeur de la rédaction à MusabayanaW@africa-union.org et DIC@africa-union.org.

- **DÉLAI DE SOUMISSION :**

Les manuscrits doivent être reçus au plus tard à **17 heures, heure d'Afrique de l'Est (GMT+3), le Judi 30 Novembre, 2023.**

À propos de l'AU-ECHO :

L'AU-ECHO offre aux 55 États membres de l'Union africaine et aux citoyens africains une plateforme pour présenter les réussites de l'Afrique et transmettre les connaissances et les expériences issues d'initiatives menées par l'Afrique, sur la base des instruments et des décisions de l'Union africaine. Il est publié chaque année par la Direction de l'information et de la communication de la Commission de l'UA et son contenu est largement lié au thème de l'année de l'UA.

L'AU-ECHO est distribué aux chefs d'État et de gouvernement de l'UA, aux ministres, aux délégués des hauts responsables politiques et aux médias lors des sommets de l'UA et d'autres réunions et conférences de fond, ainsi qu'aux bureaux de l'Union africaine. Il est également distribué aux organisations partenaires du développement et aux consulats ou ambassades à Addis-Abeba. Des copies papier sont mises en ligne sur le site <https://au.int/en/documents/1148>